



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4433^e séance

Mercredi 5 décembre 2001, à 10 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ouane	(Mali)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Tan
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies
en Bosnie-Herzégovine (S/2001/1132 et Corr.1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 10 h 45.

Remerciements à la Présidente sortante

Le Président : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de décembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage, au nom du Conseil, à S. E. Mlle Mignonette Patricia Durrant, Représentante permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre. En exprimant mes vifs remerciements à l'Ambassadeur Durrant pour le grand talent diplomatique dont elle a fait preuve en dirigeant les travaux du Conseil le mois dernier, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2001/1132 et Corr.1)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique et de la Bosnie-Herzégovine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kušljugic (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. De Ruyt (Belgique) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/1132 et Corr.1, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, va présenter ce rapport.

Je lui donne la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général, publié le 29 novembre.

Les travaux de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) continuent de s'inscrire dans le cadre du plan d'exécution de son mandat, qui constitue un cadre, stratégique et opérationnel, consolidé pour l'application des éléments essentiels du mandat de la MINUBH d'ici la fin de l'année 2002. Les membres du Conseil se souviendront que ce plan a été présenté au Conseil l'année dernière dans un précédent rapport du Secrétaire général et qu'il a été mis à disposition par M. Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général lorsqu'il est venu au Conseil pour la dernière fois il y a quelques semaines. Ce plan détermine les objectifs de la Mission ainsi que les programmes et les modalités permettant d'atteindre ces objectifs. Les tâches initialement prévues figurant dans le plan ont été réparties en 66 projets spécifiques, dont 43 ont été achevés et 23 sont en cours d'exécution. Le rapport fournit les détails nécessaires et démontre que la MINUBH est sur la bonne voie pour achever les éléments essentiels de son mandat d'ici à décembre 2002.

Dans le même temps, des défis politiques et opérationnels importants nous attendent. Certains des projets de la MINUBH, notamment la radiation des officiers de police sur la base de leur conduite en temps de guerre, se heurtent à une opposition politique. La

législation sur le projet relatif aux dirigeants de police fait toujours l'objet d'une opposition de la part des partis nationalistes, essentiellement dans les cantons à majorité croate. Le redéploiement volontaire des officiers de police appartenant à des minorités reste lent et difficile. Un appui constant du Conseil de sécurité et des États Membres qui ont une influence particulière sur les parties, ainsi que du Haut Représentant sur le terrain, demeurent des éléments cruciaux pour le succès de la MINUBH.

Certains des projets de la MINUBH, comme le Service de la police des frontières ou la formation des unités anti-émeutes dépendent d'une assistance financière supplémentaire. Une aide des donateurs dans ce domaine est indispensable, mais je crois savoir que la récente conférence bilatérale des bailleurs de fonds a réalisé des progrès à cet égard.

En outre, nous n'aurons pas achevé tous les projets qui figurent dans le plan d'exécution du mandat d'ici la fin de 2002, puisqu'ils étaient conçus pour créer des mécanismes et des structures en cours, comme le recrutement des minorités ou la coopération entre la police régionale et les deux entités. Ces structures devront poursuivre cette action après le départ de la MINUBH. Il faudra donc poursuivre les activités de contrôle et d'assistance afin de préserver les acquis de l'Organisation des Nations Unies de ces six dernières années.

Au vu des nombreux engagements de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général estime que les acteurs régionaux devraient peut-être reprendre les responsabilités de la mission appelée à prendre la relève, qui aurait la capacité de préserver les réalisations de la MINUBH et d'assurer le succès des projets dont la MINUBH n'aura pas achevé l'exécution. Sur la base de notre expérience et des enseignements que nous avons tirés – pas seulement en Bosnie mais également au Kosovo et au Timor oriental – nous pensons qu'il serait souhaitable qu'une telle mission intègre les responsabilités des systèmes policier, judiciaire et pénal. Nous pensons que cette tâche pourrait être réalisée par une mission de police plus restreinte composée d'environ un quart des effectifs actuels de la MINUBH, avec environ 450 officiers de police.

Nous nous félicitons des premières mesures prises et des évaluations faites par le Haut Représentant, l'Union européenne, l'Organisation pour

la sécurité et la coopération en Europe en ce qui concerne la planification d'une présence internationale de police pour mener les activités de contrôle après le départ de la MINUBH. Le Représentant spécial du Secrétaire général coopère pleinement avec ces organisations. La MINUBH leur a apporté ses compétences et ses connaissances institutionnelles pour faciliter cette tâche et la MINUBH est prête à travailler étroitement avec l'organisation qui prendra la relève après le départ de la MINUBH.

La question fait l'objet d'un débat au sein du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix qui se tient en ce moment même à Bruxelles. Nous espérons que les choses seront plus claires dans un avenir proche. Cela permettrait que les plans soient établis en temps utile et une transition harmonieuse et sans heurt vers la mission appelée à prendre la relève. Nous tiendrons évidemment le Conseil de sécurité informé de cette évolution.

Mme Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous remercions aussi M. Hédi Annabi pour son exposé clair sur la Mission.

Il est clair que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques Klein, et son équipe de la MINUBH font un excellent travail en Bosnie-Herzégovine. Il convient de les féliciter.

Le mandat de la MINUBH devrait s'achever dans une année. Le mandat de la MINUBH consiste essentiellement à contribuer à instaurer l'état de droit en Bosnie-Herzégovine en aidant à mettre en place une force de police professionnelle. C'est une entreprise de taille. Mais ce que M. Klein et la MINUBH ont fait jusqu'à présent est très encourageant, c'est le moins qu'on puisse dire. Ils ont réalisé des progrès importants en vue de l'achèvement des éléments essentiels du mandat, comme on peut le voir dans l'amélioration du professionnalisme des forces de police, de la coopération entre la police régionale et les deux entités, notamment la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et l'immigration illégale. Nous espérons que les efforts de la MINUBH en vue d'accroître la représentation des minorités dans les forces de police donnera de meilleurs résultats.

En plus d'avoir réalisé un excellent travail opérationnel, M. Klein et la MINUBH ont fait preuve

de prévoyance pour s'assurer que leur travail était bien fait. Deux exemples importants illustrent cet état de fait.

Premièrement, M. Klein et la MINUBH respectent la démarche basée sur les résultats qui avait été adoptée il y a deux ans afin d'achever le mandat de la Mission d'ici la fin de l'année prochaine. Ils continuent de mettre en oeuvre rigoureusement le plan qu'ils ont élaboré pour la période 2000-2002 afin que leurs réalisations soient conformes aux objectifs, échéances et indicateurs de résultats fixés et à procéder aux ajustements requis. Cela est louable. Singapour a demandé que le Conseil de sécurité adopte une démarche basée sur les résultats depuis que nous siégeons au Conseil. Le Conseil peut apprendre beaucoup des activités actuelles de M. Klein et de la MINUBH.

Deuxièmement, M. Klein et la MINUBH avaient déterminé une stratégie de sortie claire pour la Mission dès l'adoption du plan d'exécution de son mandat. Non seulement ils avaient déterminé la date à laquelle la MINUBH pourrait quitter la Bosnie-Herzégovine mais ils avaient également affirmé la nécessité d'une mission de relève pour préserver les acquis en matière de maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine. Cela a été fait consciencieusement. Il reste plus d'une année avant l'achèvement du mandat de la MINUBH, et le Secrétaire général a appelé à une décision rapide pour une mission de police de relève plus restreinte pour continuer à mener les activités de contrôle et d'assistance internationales. Nous constatons que le Secrétaire général a redit qu'il convenait que les acteurs régionaux assument la responsabilité d'une telle mission. Nous exhortons les acteurs à répondre à l'appel du Secrétaire général. Ce sera une nouvelle démonstration éclatante de la mise en oeuvre de la note « Pas de retrait sans stratégie » (S/2001/905) du Président du Conseil de sécurité.

Toutefois, nous devons nous rappeler que le travail accompli par la MINUBH ne se fait pas dans le vide. La MINUBH peut être en mesure de se retirer complètement de la Bosnie-Herzégovine après s'être acquitté de son mandat, mais la paix et le développement durables ne pourront s'instaurer dans ce pays que si des conditions politiques, sociales et économiques favorables sont mises en place. Nous notons que c'est là le rôle du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de la SFOR, de l'ONU

et des autres acteurs. En fait, la MINUBH compte sur le Haut Représentant pour créer les conditions qui lui permettront de faire son travail. Un exemple flagrant de cet état de fait figure au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (S/2001/1132) :

« La Commission judiciaire indépendante, créée au sein du Bureau du Haut Représentant, continue de s'attacher avant tout à remettre en état l'appareil judiciaire (juges et procureurs). Les progrès ont toutefois été lents et même lorsque les membres de la police et les institutions s'acquittent pleinement de leurs obligations et de leurs responsabilités, les manquements des juges à leurs devoirs ont compromis la poursuite des auteurs d'actes de violence à l'encontre des minorités ethniques ainsi que la lutte contre les exactions policières et le trafic d'êtres humains. Les membres de la police sont souvent incités à s'abstenir d'agir, la confiance du public dans l'appareil judiciaire est faible et la corruption reste générale. »

D'autres exemples similaires doivent exister. De toute évidence, toutes les conditions essentielles doivent être remplies pour que la Bosnie-Herzégovine puisse parvenir à une paix et à un développement durables. Il suffit de comparer la présence d'une structure policière nationale avec les services offerts au niveau de l'État et l'absence d'une armée nationale unique en Bosnie-Herzégovine pour le confirmer. Il est difficile de voir comment une nation peut exister avec deux armées indépendantes, alors que la police dépend d'une structure nationale unique. Je pense qu'aucun autre pays n'est structuré de cette façon.

Avant de terminer, je voudrais soulever une question de procédure. Le Conseil de sécurité a fait un pas en avant en organisant une séance publique en septembre qui réunissait à la fois le Haut Représentant Wolfgang Petritsch et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein. À notre avis, cette pratique doit se poursuivre à l'avenir lorsque le Conseil aura l'occasion de tenir d'autres séances publiques sur la Bosnie-Herzégovine. De cette façon, le Conseil serait en mesure d'obtenir un tableau complet de la situation en Bosnie-Herzégovine et de ce que tous les principaux acteurs ont fait pour faire progresser la Bosnie-Herzégovine, notamment en collaboration les uns avec les autres. Pour bien tirer avantage de cette pratique, il serait souhaitable que le Haut Représentant et le Chef de la MINUBH présentent leurs rapports

environ au même moment. Certes, la fréquence de ces rapports devrait être adéquatement établie afin de tenir compte de la nécessité d'organiser régulièrement des séances sur la Bosnie-Herzégovine, et de ne pas surcharger les deux autorités.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous offrir une fois de plus mes meilleurs vœux, Monsieur le Président, afin que votre présidence soit couronnée de succès en décembre, et vous réaffirmer que nous appuyons sincèrement et pleinement les efforts déployés par votre délégation pour s'acquitter de ces devoirs. Je tiens également à rendre hommage à Madame l'Ambassadeur de la Jamaïque et à son équipe pour leur excellente direction des travaux du Conseil au cours du mois de novembre.

En outre, c'est un plaisir pour moi de remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé très complet. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer les efforts productifs que le Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein et son équipe ont déployés, en vue de mener à bien les principales tâches confiées à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Six ans après Dayton et un an avant l'achèvement prévu du mandat de la MINUBH, nous constatons qu'il y a eu un vaste éventail d'événements positifs en Bosnie-Herzégovine. À notre avis, la poursuite des progrès dans la reconstruction politique et économique du pays dépendront de trois principaux facteurs.

Premièrement, il ne sera possible de faire une percée que si le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine assume ses responsabilités dans le renforcement de la société multiethnique. À cet égard, la création récente de la Commission électorale, qui assume déjà la responsabilité de tenir des élections nationales, est un signe encourageant.

Deuxièmement, étant donné que la situation globale en Bosnie-Herzégovine demeure fragile, la communauté internationale doit jouer un rôle accru dans le pays. Il va sans dire que l'échec des efforts internationaux dans cet État aurait une incidence immédiate et dramatique sur l'ensemble de la région.

Troisièmement, nous estimons que la voie de la réconciliation interethnique et la création d'institutions d'État stables et démocratiques en Bosnie-Herzégovine passe par la mise en oeuvre de la Feuille de route de l'Union européenne pour le pays. Nous demandons

instamment aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de suivre activement cette directive importante.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la suggestion que le Secrétaire général a formulée dans son rapport, selon laquelle à mesure que la MINUBH progresse vers l'achèvement de son mandat central en 2002, il serait souhaitable que des organismes régionaux assument la responsabilité d'activités de contrôle et d'assistance continues, afin de préserver l'acquis dans ce pays. Je suis convaincu que cette démarche est non seulement acceptable mais qu'elle revêt même une importance capitale.

Toutefois, cette importante mesure doit être fondée sur une stratégie approfondie d'entrée. À cet égard, je voudrais demander à M. Annabi de faire des observations sur le caractère concret des activités du Représentant spécial, M. Klein, qui visent à renforcer la coopération avec les organismes qui évaluent les besoins de la mission de police appelée à prendre la relève. En outre, ma délégation souhaiterait que M. Annabi fasse des commentaires sur la forme que cette mission prendra et sur sa composition possible.

Au cours de la période à l'examen, les activités de la MINUBH ont été caractérisées par de nombreux progrès importants. Malgré une certaine résistance, la Mission de l'ONU a réussi à améliorer qualitativement la coopération entre les entités et la police régionale, ainsi que dans le cadre des activités du Service de police des frontières. Nous nous félicitons des résultats obtenus dans le cadre du projet visant à nommer un commissaire de police, notamment en ce qui concerne l'adoption d'un code de discipline et les travaux préparatoires en vue de la création d'un organisme d'État pour l'information et la protection.

Cette liste de progrès n'est certes pas exhaustive. Cependant, la liste des tâches qui restent à accomplir est beaucoup plus longue. Dans ce contexte, il y a deux questions cruciales que je voudrais mentionner.

D'abord et avant tout, je voudrais transmettre le message du Gouvernement de l'Ukraine, à savoir que nous souhaitons vivement intensifier et accroître notre coopération avec la MINUBH et les autorités de la Bosnie-Herzégovine en vue de régler le problème du trafic d'êtres humains. Je tiens à mentionner que nous appuyons les activités de la Mission dans le cadre du Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP), et à indiquer que nous sommes fermement engagés à renforcer la coopération dans ce

domaine. Nous sommes prêts à discuter des dispositions concrètes de cette interaction.

Deuxièmement, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la question des minorités nationales en Bosnie-Herzégovine. Cette question a été soulevée à maintes reprises par ma délégation.

Comme l'indique le rapport sur les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, soumis récemment par José Cutileiro, le Représentant spécial de la Commission internationale des droits de l'homme pour la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie, les conditions pour la participation renouvelée aux activités nationales, politiques et culturelles des personnes appartenant à des minorités ethniques en Bosnie-Herzégovine demeurent insatisfaisantes. Je saurais gré à M. Annabi de faire des commentaires sur la situation actuelle dans ce domaine. Je pense que cette question devrait également être abordée dans le prochain rapport sur les activités de la MINUBH que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes meilleurs vœux de succès pour votre présidence du Conseil de sécurité en ce mois de décembre et de vous assurer du plein appui et de la coopération entière de ma délégation.

Je souhaite aussi me faire l'écho des sentiments que vous avez adressés à l'Ambassadeur Patricia Durrant de Jamaïque pour son excellente direction des travaux du Conseil au mois de novembre.

Je me joins aux délégations qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), et M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général, de son exposé très utile de ce matin.

Ma délégation prend note des progrès réalisés depuis le dernier rapport du Secrétaire général. La Mission a été un grand succès pour ce qui est de la restructuration des organes de maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine, en particulier la force de police. Nous saluons le travail effectué par le Haut Représentant, M. Petritsch; le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein; et tous les hommes et les

femmes qui travaillent avec eux pour mettre en oeuvre l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine.

La MINUBH a réussi – en dépit de circonstances très difficiles et d'une grande indifférence politique – à oeuvrer en faveur de la mise en place de structures solides pour une force de police professionnelle chargée d'administrer et d'assurer la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes heureux d'apprendre que le projet de la MINUBH de nommer un directeur de la police progresse et que plusieurs chefs de police intérimaires ont été nommés au Ministère de l'intérieur de la Fédération, dans les six cantons de la Fédération et au Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que ce projet rencontre des obstacles dans les cantons mixtes croato-bosniens et dans les cantons à majorité croate. Nous exhortons les parties concernées à coopérer pleinement avec la MINUBH pour trouver rapidement une solution à ce problème.

Ma délégation est préoccupée par le fait que la représentation des communautés minoritaires dans la force de police locale continue de poser de sérieuses difficultés. Il est de la plus haute importance de faire tous les efforts possibles pour veiller à ce que les minorités soient dûment représentées dans la force de police. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination d'un policier bosnien au poste de commandant de poste adjoint au nouveau commissariat de police de Srebrenica. Ce type de nomination permettra de renforcer la confiance de la population dans la force de police locale. Nous sommes heureux de noter également qu'il y a eu un accroissement de 1,4 % du nombre des femmes dans la police. Ma délégation se félicite de cette évolution et encourage la participation des femmes au maintien de l'ordre dans leur pays.

L'accroissement du retour des minorités en Bosnie-Herzégovine est un autre élément indiquant clairement que la situation s'améliore sur le terrain. Nous encourageons d'autres réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à regagner leur foyer.

Le mandat de la MINUBH sera achevé à la fin décembre 2002, et avant cela, les membres du Conseil devront décider quel type de mission prendra la relève de la MINUBH : devrions-nous opter pour une mission autonome de supervision de la police ou pour une

mission globale visant à instaurer l'état de droit comme cela est envisagé dans les Accords de Dayton? Nous pensons que ces options devraient faire l'objet d'un examen très attentif, compte tenu des aspects financiers et de la nécessité de poursuivre la supervision et l'assistance pour préserver les acquis actuels de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Nous croyons comprendre que M. Klein coopère avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour évaluer les besoins de suivi de la mission de police. Nous attendons avec intérêt le rapport complet qui nous aidera à prendre les décisions appropriées.

Bien que la MINUBH ait fait, depuis qu'elle a été mise en place, des progrès considérables dans l'amélioration de la situation sur le terrain, la situation économique reste très précaire. Les contributions régulières non versées au compte de la MINUBH au 31 octobre 2001, se chiffrent à 107,6 millions de dollars sur les 144,7 millions de dollars prévus par l'Assemblée générale pour ses activités. L'absence de fonds peut avoir des conséquences préjudiciables sur le succès de la mission. Nous demandons donc à tous les États Membres de verser les sommes nécessaires, et engageons également les donateurs à contribuer au financement des projets prioritaires de la MINUBH. Comme le soulignait le rapport du Secrétaire général, il reste encore beaucoup à faire pour surmonter le passé tragique et renforcer la capacité d'autonomie du pays et l'aider à réaliser les conditions de son intégration à l'Europe.

La dernière fois que nous avons discuté de la question de la Bosnie-Herzégovine, la délégation norvégienne avait fait observer, à juste titre, que les progrès réalisés dans la région étaient graduels mais pas fondamentaux. Dans le nouveau rapport que nous avons maintenant, il semble que certains changements fondamentaux sont en cours, notamment dans les domaines de la sécurité, y compris une stratégie de lutte contre le crime organisé et le terrorisme, la réduction de la pauvreté et la reconstruction de l'infrastructure électrique, ainsi que la sensibilisation aux droits de l'homme. Il est de notre devoir et de celui de la communauté internationale d'appuyer pleinement ces efforts, ainsi que les forces démocratiques qui favoriseront la stabilité politique et la croissance économique en Bosnie-Herzégovine.

Le Président : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Eldon (Royaume-Uni) (parle en anglais) : Toutes mes félicitations, Monsieur le Président, et bienvenue à la présidence. Vous avez l'appui de notre délégation au cours de ce mois qui promet d'être très chargé.

Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, pour l'exposé qu'il nous a fait aujourd'hui.

Nous nous trouvons ici à un moment particulièrement crucial pour l'avenir du maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine. Nous avons pris note de ce que Hédi Annabi a dit au sujet du point de vue du Secrétaire général, à savoir que l'ONU ne devrait pas faire suivre le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) d'une nouvelle mission. Ce sera là une des questions que l'on débatera au cours de la réunion que tiendra aujourd'hui et demain à Bruxelles le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, et bien sûr, nous resterons en contact avec l'ONU à laquelle nous transmettrons le résultat de ces délibérations.

Des progrès importants ont été réalisés par la MINUBH au cours de son mandat. La primauté du droit est une condition préalable au bon fonctionnement d'une démocratie, et cela s'applique tout autant à la Bosnie-Herzégovine qu'au reste du monde. La MINUBH continuera d'apporter une contribution importante en la matière. Toutefois, un travail supplémentaire est nécessaire afin de créer, entre autres, une force de police apolitique, d'améliorer les capacités de maintien de l'ordre et d'accroître la représentation tout à fait insuffisante des minorités dans la police, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Koonjul de Maurice.

La MINUBH, comme le Conseil en est conscient, veut achever son mandat d'ici le 31 décembre de l'année prochaine. Toutefois, bien que nous reconnaissons ce fait, nous devons également reconnaître que la tâche consistant à réformer la police n'est pas terminée. Il reste encore de graves faiblesses structurelles. La principale difficulté sera d'éliminer la politique de la police. La mission de police de remplacement doit s'attaquer à la réforme de la police dans le cadre d'une stratégie plus large de réforme judiciaire et instaurer l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Ce sera une des questions dont nous discuterons lors de la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix qui se tiendra à Bruxelles cette semaine.

Il est également important d'entamer une planification détaillée de la mission qui suivra aussi rapidement que possible. La MINUBH aura un rôle crucial à jouer pour assurer le succès de cette prochaine mission.

Je voudrais, pour terminer, dire que nous espérons que la mission qui succèdera à la MINUBH pourra, et je n'en doute pas, compter sur le soutien actif de la MINUBH pendant la phase de transition.

Le Président : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. La délégation chinoise est prête à pleinement vous soutenir dans vos travaux.

Je voudrais aussi remercier M. Annabi pour son exposé détaillé. La délégation chinoise adhère aux analyses et vues pertinentes qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/2001/1132). De plus, nous voudrions exprimer notre gratitude à M. Jacques Paul Klein et à son équipe pour leurs efforts.

La principale tâche de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) est de mettre en place une force de police professionnelle, démocratique et non discriminatoire en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes heureux de constater que depuis le dernier rapport du Secrétaire général la mission a fait de nets progrès dans les domaines de la réforme de la police, de la formation et de la justice. Nous devons, bien sûr, reconnaître que de nombreux problèmes demeurent, et nous espérons que la réforme judiciaire sera en conséquence accélérée. Au-delà de ce processus, nous espérons que la capacité de renforcement des structures étatiques du peuple de la Bosnie-Herzégovine sera améliorée.

Nous apprécions les efforts que la MINUBH déploie pour recruter et entraîner des éléments de police provenant de minorités ethniques. Nous espérons que la Mission fera un plus gros effort, sur la base de la justice et de l'égalité ethnique, pour assurer le caractère multiethnique de la force de police de la Bosnie-Herzégovine.

Nous notons avec satisfaction que, grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire et grâce à la poursuite de la coopération de certains responsables

locaux, un nombre plus grand de réfugiés retournent dans leur pays natal. À ce stade, deux problèmes principaux demeurent : la question de la sécurité et celle du manque de logements. Cette dernière est le principal obstacle, et nous espérons que les organismes de l'ONU concernés et la communauté internationale dans son ensemble porteront leur attention sur ce problème et fourniront une assistance.

Nous soutenons les organismes des Nations Unies dans le rôle positif qu'ils jouent dans le processus de paix et de développement en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons qu'ils amélioreront leur coordination et qu'ils coopéreront par le biais d'une division du travail appropriée afin d'améliorer leur efficacité.

La Mission de l'ONU doit terminer son mandat principal en décembre 2002. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'après cela nous aurons encore besoin de poursuivre des efforts pour préserver ce qui a été accompli. Mais nous pensons également qu'un nouveau modèle est nécessaire. Le Secrétaire général a formulé une idée à ce sujet au paragraphe 36 de son rapport, et la délégation chinoise soutient cette idée. Le Secrétaire général a enjoint son représentant spécial de commencer des préparatifs à ce sujet, dont nous espérons être informés aussitôt que possible.

Nous espérons que parallèlement à la participation d'acteurs régionaux, les organismes des Nations Unies intensifieront eux aussi leur coordination et joueront un rôle important dans un effort commun de relèvement économique du pays. Cela est crucial pour parvenir à une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

Le Président : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je tiens à vous assurer de la pleine coopération et du soutien de la délégation jamaïcaine dans l'exercice des tâches difficiles qui vous incombent.

Je voudrais aussi remercier le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, de son exposé sur la situation en Bosnie-Herzégovine et de sa présentation du rapport d'ensemble du Secrétaire général (S/2001/1132).

La dernière fois que nous avons débattu de la question, le Haut Représentant nous a rappelé que le travail de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine était fondé sur la délégation des responsabilités aux citoyens de Bosnie-Herzégovine et sur la poursuite du rapprochement du pays du reste de l'Europe. Pour sa part, le Conseil de sécurité a été guidé par l'esprit et les dispositions des Accords de paix de Dayton, et nous avons utilisé le calendrier du plan de paix comme indicateur des progrès réalisés. Nous avons reçu des mises à jour périodiques sur les progrès graduels accomplis dans la réforme de la police et de la justice, la formation des personnels de justice, la reconstruction économique, le retour des réfugiés et les efforts de réconciliation. Tous ces points sont nécessaires pour achever un programme de travail qui devra progresser encore si nous voulons que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine achève les principales tâches qui lui incombent d'ici à décembre 2002.

Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pour l'approche systématique qu'ils ont choisie et qui a permis de mener à bien 43 des 66 projets auxquels a été ramené le plan de mise en oeuvre du mandat. La réforme de la justice et de la police ont été prioritaires. Des mesures ont été prises pour garantir la diversité ethnique dans le recrutement des agents de police et la nomination des préfets de police, et pour garantir la formation adéquate des forces de police aux méthodes démocratiques de maintien de l'ordre.

Nous sommes heureux de noter les progrès réguliers qui ont été enregistrés dans le travail du service de la police des frontières, qui contrôle 75 % des frontières et qui doit être totalement déployé d'ici à décembre 2002. La création d'un service de police indépendant de la MINUBH et la réduction de la criminalité transfrontière d'ici à 2002 sont aussi des exemples des progrès que nous espérons voir accomplis. Ces réalisations, qui sont évoquées au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général, sont dignes d'éloge. Nous félicitons aussi la Bosnie-Herzégovine de sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en Éthiopie et en Érythrée, et au Timor oriental.

En ce qui concerne le domaine judiciaire, nous sommes conscients que la MINUBH a eu une rude tâche à accomplir, bien que des améliorations aient été faites. Des problèmes demeurent, cependant, y compris

dans la lutte contre la corruption et les manquements des juges à leurs devoirs. Nous sommes particulièrement préoccupés devant le fait que, comme il est dit au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général, les manquements des juges à leurs devoirs ont compromis la poursuite des auteurs d'actes de violence à l'encontre des minorités ethniques ainsi que la lutte contre les exactions policières et le trafic d'êtres humains. Nous encourageons la Commission judiciaire indépendante à continuer à s'attacher à remettre en état l'appareil judiciaire.

La cohésion et la neutralité politiques demeurent des objectifs lointains, et le processus d'ensemble est étouffé par la poursuite de la promotion des différences nationales et ethniques. Les actions nationalistes entament les progrès, et les problèmes en Republika Srpska ont affaibli le cadre politique. Nous continuons à exhorter les parties à travailler de concert dans un esprit d'unité nationale. Nous pensons également qu'il faut continuer d'accorder la priorité à la réduction de la dépendance de la Bosnie-Herzégovine vis-à-vis de l'appui des donateurs, ainsi qu'au niveau élevé de chômage et au manque d'investissements. Nous reconnaissons que l'activité économique a été affectée par d'autres problèmes, comme la corruption politique, et par le manque de politiques claires et transparentes de la part des autorités politiques. N'oublions pas que la résolution 1357 (2001), qui a été adoptée au début de l'année, nous rappelle que

« c'est au premier chef aux autorités de Bosnie-Herzégovine qu'il incombe de faire progresser plus avant l'Accord de paix et le respect de leurs engagements par toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine ainsi que leur participation active à la mise en oeuvre de l'Accord de paix et au relèvement de la société civile détermineront la mesure dans laquelle la communauté internationale et les principaux donateurs demeureront disposés à assumer la charge politique, militaire et économique que représentent les efforts de mise en oeuvre et de reconstruction ». (*par. 2*)

À court terme, un certain niveau de viabilité économique est nécessaire pour encourager le retour des réfugiés, pour accéder à l'avenir dans la structure européenne et pour stimuler la croissance à long terme, menant à un développement économique durable. Nous demandons par conséquent aux autorités politiques en Bosnie-Herzégovine de coopérer à la création d'un

climat propice à la croissance économique. Une réforme économique fondamentale doit aller de pair avec des améliorations du cadre politique.

Le Secrétaire général a demandé qu'on prenne une décision rapide sur la mission de police appelée à prendre la relève sur le territoire afin que les plans soient établis en temps utile et que la transition puisse se faire sans heurt. Nous attendons avec intérêt de recevoir des plans détaillés pour rationaliser la présence internationale et pour cette mission appelée à prendre la relève en Bosnie-Herzégovine, en tenant compte des progrès déjà accomplis et des défis qui nous attendent.

Le fait que le Secrétaire général estime qu'après décembre 2002, la mission de police pourra représenter environ un quart de la force actuelle de la MINUBH est une indication du succès de la MINUBH.

Alors que nous continuons à examiner la situation en Bosnie-Herzégovine, il importe qu'une perspective régionale soit maintenue pour parvenir à une paix générale et durable. La coordination relative aux problèmes et aux objectifs communs tels que la réconciliation et la création d'une société multiethnique doit être poursuivie.

À cet égard, nous sommes satisfaits de la récente coopération entre les services de police au niveau régional et de l'approbation, le 12 septembre, d'une stratégie régionale de lutte contre la migration illégale, le crime organisé et le terrorisme. Le Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP), qui a été entravé par des carences de l'appareil juridique, doit faire partie intégrante de cette coopération régionale.

Nous voudrions aussi réitérer l'importance que nous attachons à l'engagement pris par les parties de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Pour terminer, nous souhaitons rendre hommage au travail du Haut Représentant et du Représentant spécial du Secrétaire général et à leurs efforts pour mettre davantage l'accent sur la réforme de la police et de la justice, sur la croissance économique, l'augmentation du nombre des retours de réfugiés, la promotion de la réconciliation et la préparation de la Bosnie-Herzégovine à l'entrée dans la structure européenne.

Le Président : Je remercie la représentante de la Jamaïque des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Levitte (France) : Monsieur le Président, j'adresse tous mes vœux à la délégation malienne à l'occasion de cette première séance publique du mois de décembre, un mois qui promet d'être chargé si l'on en juge par l'actualité internationale du moment. Mais nous n'avons aucun doute sur les succès que le Conseil rencontrera grâce à votre conduite éclairée.

Mes félicitations vont aussi à l'Ambassadeur Patricia Durrant et à toute son équipe qui ont conduit nos travaux avec un succès remarquable pendant un mois de novembre qui a été particulièrement lourd, en raison là encore de l'actualité internationale et de la présence de très nombreux ministres et chefs d'État à New York.

La France s'associe à la position de l'Union européenne qui sera exprimée dans notre débat par la voix du Représentant permanent de la Belgique. Je me bornerai donc à quelques brefs commentaires à titre national.

Je souhaite commencer par l'expression de notre appréciation pour l'exposé très complet que le Secrétariat nous a fait sur les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

La MINUBH est une opération de paix exemplaire. Premièrement, elle est exemplaire par ce qu'elle fait. Elle est guidée par des objectifs clairs, énoncés dans un plan de mise en oeuvre de son mandat. Elle bénéficie du travail efficace d'un Représentant spécial, d'un haut commissaire de police et de toute une équipe, déterminés à atteindre leurs buts. Elle rend compte au Conseil de sécurité de ses réussites, des difficultés qu'elle rencontre et des prochaines étapes de son action. Les résultats, significatifs, sont au rendez-vous. Le dernier rapport du Secrétaire général nous le montre. J'ai à l'esprit, par exemple, les statistiques qui illustrent les succès enregistrés grâce au renforcement du Service de police des frontières.

Deuxièmement, la MINUBH est exemplaire par sa capacité à prévoir sa propre stratégie de sortie. À cet égard, elle constitue un excellent cas d'application des recommandations du rapport Brahimi sur les opérations de paix. Nous comprenons que la période allant de fin décembre 2002 à début 2003 sera l'échéance la plus probable pour l'accomplissement des tâches principales de la Mission des Nations Unies.

Troisièmement, l'exemplarité de la MINUBH tient aussi à la perspective de la relève de cette opération des Nations Unies par des organisations régionales, en l'espèce l'Union européenne ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La redéfinition du rôle respectif de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales, le renforcement de leur coordination et la recherche d'une plus grande complémentarité entre elles font partie des réflexions actuellement engagées dans ces murs.

Dans le cadre de la réflexion d'ensemble sur la restructuration de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, réalisée en ce moment sous la conduite de M. Wolfgang Petritsch, l'Union européenne et l'OSCE procèdent chacune à une évaluation des conditions dans lesquelles des activités de contrôle et d'assistance à la police bosniaque pourraient être poursuivies. Lorsque ces évaluations seront connues, les États membres du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix pourront se déterminer en fonction de leurs résultats sur les mérites respectifs de chaque option. Le moment venu, il conviendra de choisir la meilleure solution. J'insiste sur la nécessité de faire ce choix seulement le moment venu.

Pour sa part, et dans l'attente de la conclusion de ces études, la France relève les avantages d'une poursuite des activités de contrôle et d'assistance à la police bosniaque dans le cadre d'une mission de l'Union européenne. En effet, le rapprochement avec l'Union européenne est la perspective qui s'offre à la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne y dispose d'une forte légitimité politique. En outre, avec 620 personnes, elle est le premier contributeur au Groupe international de police de la MINUBH. Au titre de ses activités de gestion civile des crises, elle devrait avoir la capacité opérationnelle de conduire la mission qui fera suite à la Mission des Nations Unies. Par ailleurs, elle serait en mesure d'associer à son action des États non membres de l'Union européenne, grâce notamment au travail du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

La Bosnie-Herzégovine a vocation pour s'arrimer à l'Europe. Elle le fait dans le cadre du processus de stabilisation et d'association. Nous encourageons les autorités bosniaques à poursuivre leurs efforts et à persévérer dans cette voie avec toute la détermination

nécessaire. C'est l'horizon de la Bosnie-Herzégovine et, plus généralement, de l'Europe du Sud-Est.

Le Président : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mejdoub (Tunisie) : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous vous assurons de l'entière coopération de ma délégation pour le succès de nos travaux. Nous adressons également nos vifs remerciements à l'Ambassadeur Durrant et à toute son équipe pour l'excellent travail accompli à la tête du Conseil au cours du mois de novembre.

Je m'associe également aux délégations qui m'ont précédé pour remercier, le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi de son exposé sur l'application du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Ma délégation accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général qui fait état d'importants progrès réalisés au cours de la période couverte par ce rapport.

Ma délégation estime que ces progrès n'ont pas concerné uniquement la quasi-totalité des domaines d'intervention couverts par le mandat de la MINUBH, mais également et surtout l'ensemble des aspects de la vie du peuple bosniaque. Les succès enregistrés à ce jour sont le signe d'une maturité acquise et d'une volonté profonde de construire un avenir commun, multiethnique et prospère pour l'ensemble de la population. Nous conviendrons avec le Secrétaire général que l'accomplissement de ces progrès n'a pas été chose facile et qu'il a fallu vaincre les résistances et surmonter les obstacles. Toutefois, nous continuons de croire que les résultats obtenus sont satisfaisants et méritent l'engagement de la communauté internationale dans son ensemble.

En vue de la pleine réalisation d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine, il importe maintenant de renforcer les fondements d'institutions efficaces, démocratiques et multiethniques et d'accompagner les habitants de ce pays dans leurs efforts de construction et d'édification de la nouvelle société bosniaque. À ce sujet, nous pensons que la communauté internationale se doit de continuer son engagement dans ce pays pour assurer une transition paisible qui prenne en considération l'ensemble de la situation dans les Balkans et la capacité de la société bosniaque de se

prendre en charge et qui permette de préserver et d'améliorer les acquis.

Je voudrais faire quelques commentaires sur des questions qui, à notre avis, revêtent une importance particulière pour garantir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, ma délégation salue le résultat encourageant enregistré dans le domaine de la réforme de la police. La formation d'un corps de police selon les normes internationales d'intégrité personnelle et de compétence professionnelle est une étape décisive pour le succès de l'opération en Bosnie-Herzégovine. Il est important de poursuivre les efforts déployés en vue d'une meilleure représentation des minorités ethniques dans les forces de police locales. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination d'un Bosnien à un poste élevé dans un commissariat de la Republika Srpska. Cette nomination ouvre la voie à la réconciliation et mettra fin à la méfiance qui règne.

Il convient de souligner aussi que le succès de l'opération de réforme et de restructuration de la police demeure largement tributaire de la neutralité de ce corps. Il est donc nécessaire de renforcer cet aspect et d'éliminer toute considération d'ordre politique, partisane ou ethnique, de nature à entraver ce processus.

Deuxièmement, ma délégation se félicite des dispositions prises par les autorités de la Bosnie-Herzégovine pour lutter contre le terrorisme. En effet, la décision de créer une base de données sur cette question mérite l'appui de la communauté internationale.

Troisièmement, ma délégation voudrait apporter son appui aux efforts de la MINUBH dans le domaine de la réforme judiciaire. Il est primordial que le service de justice soit indépendant, impartial et non discriminatoire pour l'ensemble de la population bosniaque. Les justiciables doivent non seulement bénéficier des garanties légales au cours des procès, mais également être convaincus de la justesse des décisions du corps des magistrats. Nous pensons qu'une fois la confiance établie, la cohabitation entre toutes les communautés ethniques de la Bosnie-Herzégovine serait plus facilement réalisable.

Quatrièmement, nous saluons les efforts déployés par le Service de police des frontières. Nous pensons que ce Service assume une grande responsabilité dans

les domaines de la lutte contre le trafic des stupéfiants, de la contrebande et de la migration illégale. Ces responsabilités se trouvent aujourd'hui accentuées dans le domaine de lutte contre le terrorisme et le trafic des armes. Dans ce contexte, nous voulons exprimer notre appréciation à la MINUBH pour la mise en place du Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP). Cette question importante demeure une préoccupation majeure pour l'ensemble de la communauté internationale.

Cinquièmement, ma délégation tient à rendre hommage aux organismes des Nations Unies pour leur contribution aux efforts de reconstruction en Bosnie-Herzégovine. Nous prodiguons nos encouragements à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour poursuivre ses efforts en vue de la protection et la reconstruction des lieux saints. Nous nous félicitons également de l'assistance accordée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux réfugiés et personnes déplacées à leur retour.

Pour terminer, la Tunisie, qui a constamment été à l'écoute de la Bosnie-Herzégovine et le restera, s'appête à quitter le Conseil en fin de ce mois, voudrait formuler l'espoir de voir, enfin, la Bosnie-Herzégovine réconciliée, unie, multiethnique et prospère. Ce pays saura certainement regarder vers l'avenir. Il puisera sa force dans la douleur du passé, dans l'espoir nourri par les nouvelles générations.

Le Président : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais aussi vous féliciter personnellement, ainsi que le Mali, de votre accession à la présidence pour le mois de décembre, qui promet d'être chargé, et vous assurer du plein appui de ma délégation. Je souhaite aussi encore une fois remercier l'Ambassadeur Durrant de la Jamaïque pour ce qui était une présidence remarquable en novembre.

Ma délégation voudrait remercier M. Annabi de son exposé détaillé, ainsi que tous les intéressés pour le rapport de mission qui nous a été transmis. Nous félicitons chaleureusement la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), y compris la force de police internationale, pour ses réalisations à ce jour dans la restructuration et la réforme des agences chargées du maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine et, comme l'indique le rapport du Secrétaire général,

d'avoir effectué 43 des 66 tâches initialement prévues dans l'exécution du plan du mandat.

L'Irlande souscrit pleinement à la déclaration qui sera bientôt prononcée par la Belgique au nom de l'Union européenne. Je me limiterai donc à faire quelques observations en tant que représentant de l'Irlande.

Il est clair que bien que la MINUBH ait obtenu des résultats appréciables en Bosnie-Herzégovine, certaines régions continuent de susciter notre préoccupation. Parmi les problèmes persistants : l'ingérence politique atteint un niveau inacceptable élevé, la force de police ne bénéficie pas d'un appui adéquat; les réformes judiciaire et pénale se font attendre; et les progrès économiques laissent à désirer. Il est essentiel que toutes les autorités pertinentes en Bosnie-Herzégovine appliquent pleinement les dispositions des Accords de Dayton/Paris et s'efforcent de mettre en place des institutions viables au niveau de l'État, plutôt que de permettre à des intérêts politiques à court terme de prévaloir sur l'intérêt de l'ensemble du pays.

L'Irlande se félicite du projet relatif aux dirigeants de police destiné à créer un service de police apolitique et à introduire un code de discipline. Nous exhortons les autorités à coopérer avec la MINUBH dans les efforts qu'elle déploie pour encourager une représentation des minorités dans les forces de police locales. Nous partageons en tout point l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la réaction des forces de police aux violences contre les minorités qui rentrent au pays est un indicateur important du comportement de la police.

L'Irlande se félicite des progrès réalisés dans le retour des réfugiés et note que le nombre de retours pour 2001 est le plus élevé depuis la fin de la guerre. Cependant, la création d'une société véritablement multiethnique continue de se heurter à une certaine résistance en Bosnie-Herzégovine. Elle s'efforce également de mettre en place une économie viable mais continue d'avoir de grandes lacunes au niveau de l'autorité gouvernementale des entités ainsi que de celle de l'État.

Les autorités pertinentes en Bosnie-Herzégovine doivent assumer une plus grande part de responsabilités et s'employer à améliorer la coopération entre les entités pour faire avancer des réformes économiques vitales qui renforceront la capacité du pays de parvenir

à la viabilité et l'aideront à remplir les conditions énoncées dans le plan de campagne de l'Union européenne pour progresser sur la voie de l'intégration à l'Europe.

Le Service de police des frontières et le Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP), mis en place par la MINUBH, ont réalisé des progrès importants pour ce qui est du trafic d'êtres humains et de la migration illégale. Nous notons que depuis juillet 2001, sept individus ont été condamnés pour des délits liés au trafic mais malheureusement, les progrès généraux de la lutte contre le trafic sont sérieusement compromis. Des progrès supplémentaires à ce titre et en matière de la loi sur les biens fonciers sont essentiels afin de normaliser la situation et d'assurer la stabilité dans la région.

Enfin, l'Irlande est fermement convaincue que la communauté internationale doit continuer à rester engagée en Bosnie-Herzégovine. Le travail doit être poursuivi afin de réaffirmer la primauté du droit, mettre en place des institutions indépendantes et efficaces, faciliter le retour des réfugiés et encourager le développement économique. Des efforts doivent être faits afin de veiller à ce que les acquis considérables en matière de police et le travail futur portant sur la restructuration et la refonte de la force de police ne soient pas remis en cause par des faiblesses existant au sein du système judiciaire. Nous pensons qu'il faudra veiller particulièrement l'année prochaine à ce que des progrès soient accomplis au niveau de la réforme de l'appareil judiciaire, du système pénal et de la police. Une présence internationale recalibrée sera nécessaire afin d'assurer ces progrès et afin de créer une Bosnie-Herzégovine viable, pleinement intégrée à l'Europe et à même de s'acquitter de ses obligations internationales.

Il importe que la planification se poursuive de manière urgente et à tous les niveaux pour qu'une mission de relève plus restreinte, mais vigoureuse avec des objectifs réalisables puisse être déployée avant la fin du mandat actuel de la MINUBH.

L'Irlande prend note de la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les acteurs régionaux sont les mieux placés pour en assumer la responsabilité, et pour sa part, participe activement aux discussions portant sur les différentes possibilités.

Nous nous réjouissons à l'idée de la tenue d'autres discussions à ce sujet au sein du Conseil.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, et vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil. Je tiens également à remercier M. Annabi pour sa mise à jour.

Nous souscrivons à la détermination du Secrétaire général et aux efforts déployés par le Représentant spécial, M. Klein, pour achever le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) d'ici la fin 2002 et le transférer à une organisation régionale. Nous espérons que ce processus pourra servir de modèle d'une façon ou d'une autre dans des situations similaires futures.

Le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui se réunit aujourd'hui et demain à Bruxelles, examinera la façon dont on peut rationaliser la présence civile internationale. Le Représentant spécial, M. Klein, participe à ces débats, et nous espérons que cela permettra une étroite collaboration et de parvenir à la transition sans heurt que nous souhaitons tous, j'en suis sûr. Nous espérons que les résultats des discussions de Bruxelles joueront un rôle clef dans la détermination de la transition dans sa phase terminale.

Alors que ce processus est en cours, le Service de police des frontières est un volet qui nous préoccupe tout spécialement. Le Service de police des frontières doit faire l'objet d'un appui politique et disposer de ressources supplémentaires. Le rapport du Secrétaire général démontre de manière indéniable que le Service de police des frontières a obtenu des résultats positifs par la réduction de l'immigration illégale et du trafic d'êtres humains, et le Service de police des frontières jouera également un rôle dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Nous souscrivons sans réserve à l'appel lancé par le Secrétaire général concernant l'octroi de ressources supplémentaires ainsi que l'initiative prise par la MINUBH, à savoir la convocation d'une conférence de donateurs au cours de ce mois. Le Service de police des frontières a un rôle clef et central à jouer dans l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, et il faut que la communauté

internationale veille instamment à ses besoins financiers à court et long termes.

Le Président : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je souhaiterais remercier très spécialement la délégation jamaïcaine et l'Ambassadeur, Mlle Durrant, pour le travail hautement professionnel qu'ils ont réalisé au cours du mois précédent.

Nous remercions également M. Hédi Annabi pour son exposé et le Secrétaire général pour son rapport sur le travail accompli par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) au cours des derniers mois. C'est avec plaisir que nous notons que ces deux rapports font état des progrès qui ont été réalisés par la Mission dans l'exécution de son mandat. À cet égard, nous souhaiterions souligner deux éléments que nous considérons comme étant fondamentaux pour que la réforme en cours dans le but de créer une force de police professionnelle soit structurelle et durable.

En premier lieu, le recrutement de membres des minorités constitue une garantie de neutralité qui doit caractériser toute force de police. En outre, du fait de l'autorité que lui confère son statut d'institution au sein des structures sociales, sa composition doit servir de modèle et doit constituer un exemple à suivre. Ceci signifie que la création d'une force multiethnique vise également d'autres buts.

Nous espérons que la nomination d'un Bosnien au poste de chef adjoint du bureau de police récemment ouvert à Srebrenica servira de mesure d'encouragement, comme le mentionne le Secrétaire général, au retour de groupes des minoritaires dans cette région. Ces efforts doivent être imités dans d'autres zones.

Deuxièmement, nous souhaiterions mettre en relief le travail réalisé par le Service de police des frontières en coopération avec les forces de police. Le transport de migrants illégaux, tout comme le trafic illicite de divers types de marchandises, est un problème chronique en Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, nous souhaiterions mettre en lumière les progrès qui ont été faits au cours de ces derniers mois en matière de contrôle de frontières. La nouvelle

conjoncture internationale fait de ce contrôle un instrument indispensable dans la lutte contre le terrorisme, et par conséquent nous pensons qu'il est nécessaire que la coopération entre la police et les fonctionnaires du Service de police des frontières se poursuive. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire général concernant le financement de ce programme.

Nous pensons que le Conseil de sécurité ne doit pas être absent des débats qui ont lieu à l'heure actuelle sur l'avenir de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, car d'une façon ou d'une autre, ces débats auront une incidence sur nos tâches futures.

Une des préoccupations qui a été réitérée au cours de nos délibérations sur la Bosnie-Herzégovine porte sur la stratégie de sortie précise que devrait adopter l'Organisation des Nations Unies dans cette opération de maintien de la paix. D'aucuns disent que la sortie doit se faire une fois terminée la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. D'autres disent qu'elle devrait se faire l'année prochaine, lorsque la Mission aura achevé son mandat. D'autres encore estiment qu'il s'agit d'un processus graduel, qui devrait impliquer les acteurs régionaux dans toutes les activités menées par l'Organisation des Nations Unies. Toutes ces options sont intéressantes et méritent d'être analysées de façon détaillée.

Nous attendons les résultats de la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui se tient à partir d'aujourd'hui à Bruxelles. Les résultats de cette réunion auront une incidence sur le nouveau rôle que devra jouer le Conseil de sécurité à l'avenir.

Le Président : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer notre confiance dans vos qualités de direction, Monsieur le Président, et vous assurer de notre coopération pleine et entière. Nous rendons aussi hommage à la Jamaïque – à Madame l'Ambassadeur et à son équipe – pour leur rôle à la présidence en novembre. Je voudrais remercier aussi le Sous-secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé succinct mais détaillé ainsi que de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général, qui figure dans le document S/2001/1132.

Nous sommes encouragés par le fait que la situation générale en Bosnie-Herzégovine est maintenant plus stable. Nous sommes satisfaits que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a fait des progrès significatifs sur la voie de l'achèvement des éléments essentiels de son mandat.

Le Bangladesh se réjouit des améliorations notables qui se sont produites en matière de sécurité dans le contexte du mandat de la MINUBH. Au début de l'année dernière, lorsque la loi concernant le Service de police des frontières a été imposée, une institution a été créée pour traiter du problème des frontières fragmentées et perméables qui était un vestige de la guerre. Le fait que ce Service ait été agrandi ces deux dernières années pour protéger 75 % de la frontière et l'aéroport de Sarajevo est une réalisation louable. Nous voudrions toutefois savoir quels sont les délais prévus pour que la frontière soit protégée à 100 %.

Il est également à noter que les 1 364 policiers du Service de police des frontières viennent d'une zone de recrutement multiethnique. La réduction de la migration illégale vers l'Europe et les succès obtenus en matière de réduction du trafic d'êtres humains, notamment des femmes, doivent beaucoup au Service de police des frontières. Nous pensons que les efforts concertés de la MINUBH, du Bureau du Haut Représentant et des dirigeants politiques locaux nous permettront bientôt de réaliser de nouveaux progrès dans ce domaine.

Dayton a confié à la MINUBH un mandat important ayant trait à la réforme et à la restructuration de la force de police locale. Ce mandat reposait sur l'idée que la mise en place d'une force de police apolitique et professionnelle est essentielle pour lutter contre le terrorisme, la corruption et la discrimination. L'un des plus grands défis à relever en Bosnie-Herzégovine consistait à faire en sorte que les minorités soient représentées dans la force de police. Il apparaît de plus en plus que des résultats positifs ont été enregistrés sur ce point. Ceci se manifeste également au niveau du recrutement des femmes dans la police. Cette mission doit être poursuivie sans relâche étant donné que le mandat de la MINUBH prendra fin dans un an, en décembre 2002.

Le fonctionnement efficace d'institutions de police est gravement compromis lorsque l'appareil judiciaire ne progresse pas parallèlement. Dans ce cas, il n'a pas suivi le rythme de la réforme de la police.

L'absence de contrainte judiciaire amène la police à renoncer à poursuivre et à arrêter les criminels. Dans les cas de crimes à motivation ethnique, une réaction adéquate de l'appareil judiciaire est essentielle pour que la population fasse à nouveau confiance à cette institution. Cela dissuaderait aussi les extrémistes de commettre des violences à motivation ethnique. Les priorités immédiates comme la réforme économique pour encourager les investissements, le retour viable des minorités et le renforcement des institutions ne peuvent être réalisées sans l'instauration de l'état de droit fondé sur des services de police efficaces et un appareil judiciaire impartial. Il est clair qu'un dysfonctionnement persiste dans l'appareil judiciaire en Bosnie-Herzégovine. Il faut s'attacher à ce problème si l'on veut tirer des avantages généraux de la restructuration des institutions de police.

L'une des façons les plus efficaces de panser les plaies héritées d'un passé tragique est de créer des possibilités économiques pour la population, à laquelle on permettra ainsi d'espérer en un avenir meilleur. Une solution à long terme nous éludera s'il est impossible de mettre le pays sur les rails d'un progrès qui lui permettrait de s'intégrer, le moment venu, au reste de l'Europe. Nous sommes encouragés de savoir qu'afin de déterminer les besoins et les perspectives de développement du pays, une mission du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a récemment réalisé une première évaluation des besoins afin de déterminer un plan de reprise économique et sociale pluriannuel. Il faudra la poursuivre dans les mois à venir. Toutefois, cela ne suffira pas en soi. Pour que la stabilité puisse se maintenir, il faut que la communauté internationale continue d'apporter un appui ferme.

Le Bangladesh se félicite de ce que l'on prépare à l'avance le retrait. Cette nécessité avait été soulignée lors du débat consacré au thème « pas de retrait sans stratégie » l'an dernier au Conseil. La décision de mettre fin à la MINUBH sera rationnelle si son mandat est pleinement et bien réalisé. L'ONU et les acteurs régionaux doivent susciter l'élan qui emplira les citoyens d'espoir en l'avenir. C'est l'espoir qui leur permettra de surmonter leurs divergences et d'aller vers un avenir prospère.

Le Président : Je remercie le représentant du Bangladesh des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous sommes heureux de vous voir à la présidence. Nous nous joignons aux paroles de gratitude adressées à Madame l'Ambassadeur et à toute la délégation jamaïcaine pour le travail fait le mois dernier. Nous nous réjouissons également d'accueillir le représentant de la Bosnie-Herzégovine, et nous remercions M. Hédi Annabi pour son exposé.

La Russie considère avec satisfaction les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et de son chef, M. Jacques Paul Klein, qui sont détaillées dans le rapport du Secrétaire général. Malgré le mandat très limité de la Mission, qui est notamment d'encourager la formation d'un système efficace d'organes chargés du maintien de l'ordre dans le pays, ses activités ont une importance considérable pour achever l'exécution d'une des tâches clefs du règlement, à savoir, assurer la sécurité du public et la stabilité interne de la Bosnie-Herzégovine. C'est avec satisfaction que nous constatons que des succès ont été obtenus en la matière. Nous appuyons les activités du chef de la Mission tendant à achever les éléments essentiels de son mandat d'ici à la fin de l'année 2002.

Compte tenu de la précarité de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, nous pensons que l'objectif essentiel de la communauté internationale dans ce pays doit être d'assurer une véritable stabilité basée sur l'Accord de paix. Nous sommes convaincus que nous pourrions réaliser cette tâche en coordonnant les efforts de tous ceux qui ont participé au processus de règlement et en procédant à des changements de structure dans les activités de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. La restructuration devra surtout s'attacher à renforcer l'efficacité et à éliminer les incohérences et les doubles emplois dans les travaux des organes internationaux en Bosnie-Herzégovine et à réduire les dépenses et les effectifs.

Une des tâches prioritaires de ce processus est pour nous la définition des critères qui permettront de déterminer si les organismes internationaux se sont acquittés de leurs mandats et la détermination nette des étapes auxquelles s'effectuera le transfert des responsabilités aux Bosniaques eux-mêmes. Toutefois, nous estimons qu'il ne faudrait pas introduire trop rapidement des changements radicaux dans le travail

des structures internationales en Bosnie-Herzégovine. Les propositions faites, à notre avis, doivent être mises au point, et il est extrêmement nécessaire qu'elles soient entièrement conformes à Dayton. En fait, la réalisation des réformes doit dans l'ensemble se faire en fonction de l'évolution de la situation dans la région.

En ce qui concerne l'avenir de l'opération de politique internationale, nous ne sommes pas favorables à ce que des mesures hâtives soient prises. Nous ne doutons pas que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) soit l'organisation la mieux préparée pour mener en Bosnie-Herzégovine des opérations de police une fois que les tâches essentielles du mandat de la Mission des Nations Unies seront achevées, en décembre 2002. Toutefois, le transfert des opérations à l'OSCE entraînera des dépenses additionnelles considérables qui ne pourront guère être financées par des contributions volontaires. Il est indispensable de bien peser tous les facteurs et de tenir compte de l'avis des Bosniaques eux-mêmes pour prendre ensemble la décision la plus rationnelle. Se hâter de confier à la mission de l'OSCE la responsabilité de superviser les activités du contingent de police ne serait pas justifié, surtout si l'on tient compte du fait que le mandat de la Mission durera au moins un an encore. Une décision définitive concernant la mission appelée à succéder à la Mission des Nations Unies devra être prise par le Conseil conformément à l'Accord de paix, et devra recevoir l'aval du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me réjouis également de vous voir présider le Conseil. Je souhaiterais également remercier la délégation jamaïcaine pour l'excellent travail réalisé le mois dernier. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport, et M. Annabi de l'avoir présenté.

La Norvège félicite la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) de sa contribution à la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton-Paris. Nous saluons les progrès réalisés dans les domaines de la réforme de la police, du Service de police des frontières et de la primauté du droit. Un service de police efficace et un appareil judiciaire

impartial sont des éléments nécessaires à l'instauration de la primauté du droit et d'une société multiethnique démocratique et à la sécurité des minorités revenant dans le pays.

C'est aux fonctionnaires locaux, des entités et de l'État de Bosnie-Herzégovine qu'incombe la principale responsabilité en la matière, mais ils doivent faire davantage encore, notamment au niveau de la réforme de la police et du système judiciaire. Cela doit comprendre des efforts de lutte contre la criminalité organisée et contre toute aide dont bénéficierait le terrorisme sur ce territoire. Mais il est clair que l'appui international continuera d'être nécessaire si l'on veut que ces efforts aboutissent. Il n'en va pas seulement de l'intérêt de la Bosnie-Herzégovine elle-même, mais également de celui de toute la région des Balkans et de l'Europe en général.

Nous devons reconnaître que la réforme de la police et celle du système judiciaire sont interdépendantes. La réforme judiciaire a malheureusement pris un peu de retard et de nouveaux efforts vont être nécessaires pour accélérer le rythme des réformes de la police. Dans ce secteur, nous aimerions voir une coopération améliorée entre les forces de police des entités. La représentation des minorités au sein des forces de police locales continue d'être insuffisante dans les deux entités. Il est également nécessaire de poursuivre la formation et l'équipement de la police des entités et du Service de police des frontières. La Norvège a par conséquent décidé d'aider le Service de police des frontières en lui versant 200 000 euros.

La police et l'appareil judiciaire de Bosnie-Herzégovine continueront d'avoir besoin de l'appui et de la supervision de la communauté internationale après la fin du mandat principal de la MINUBH en décembre 2002. La Norvège continuera également d'appuyer les efforts de la communauté internationale afin de préserver les importants acquis de la MINUBH au-delà de 2002. On évalue actuellement les modalités les plus pratiques et les plus efficaces à cette fin. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a démontré dans tous les Balkans, et particulièrement en Croatie, où elle a pris la relève de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, qu'elle avait l'expérience et les capacités nécessaires à cet égard.

La Norvège souligne les importantes contributions que les pays voisins peuvent apporter à la stabilité, à la primauté du droit et à la démocratie en Bosnie-Herzégovine. Les tensions ethniques, la criminalité organisée, les trafics divers, les migrations illégales et l'instabilité politique ne peuvent être traités comme il convient que par le biais d'une coopération régionale et d'une démarche internationale unifiée. Nous saluons énergiquement la coopération entre les polices de la région et la stratégie régionale de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, approuvée par les ministres de l'intérieur de la République fédérale de Yougoslavie, de la Croatie, les ministres de l'intérieur des entités de Bosnie-Herzégovine et le Directeur du Service de police des frontières. C'est une évolution positive.

Le Président : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mali.

Ma délégation partage largement les vues exprimées autour de cette table. Néanmoins, je souhaiterais, après avoir remercié le Secrétaire général de son rapport et M. Annabi de son exposé complémentaire, faire quelques brèves remarques.

Premièrement, nous nous réjouissons des résultats encourageants enregistrés dans la mise en oeuvre des Accords de Dayton, et nous encourageons toutes les communautés de la Bosnie-Herzégovine à participer activement à la construction d'une société multiethnique et démocratique et à favoriser le retour pacifique des réfugiés.

Deuxièmement, nous invitons les autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre les réformes macroéconomiques entreprises et nous encourageons les acteurs régionaux à apporter leur appui au développement économique de la Bosnie-Herzégovine en vue d'une consolidation de la paix dans ce pays.

Troisièmement, nous saluons et encourageons les efforts déployés dans la restructuration des organes de police et la réforme de la justice et des institutions de défense des droits de l'homme, tant il est vrai que ces efforts concourent à la mise en place d'un système judiciaire efficace susceptible de distribuer une justice saine aux citoyens, ce qui constitue un gage de paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme appui de ma délégation aux efforts inestimables

déployés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et dire que nous nous associons à l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle appuie pleinement les efforts de reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bosnie-Herzégovine, à qui je donne la parole.

M. Kušljagic (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de commenter le rapport du Secrétaire général sur les activités menées par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) au cours des six derniers mois. Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine se félicite de ce rapport, et je voudrais personnellement remercier M. Annabi de sa mise à jour détaillée et de ses observations.

Nous estimons que les progrès mentionnés dans le rapport s'inscrivent dans l'évolution globale constatée depuis quelque temps dans le pays et dans l'ensemble de la région. Au cours de l'année écoulée, la situation générale en Bosnie-Herzégovine s'est notablement améliorée, grâce tant aux efforts de la communauté internationale qu'à la nouvelle réalité politique dans le pays et dans la région.

Je rappelle au Conseil qu'après les élections générales tenues en novembre 2000 – les premières en 10 ans – un Gouvernement multiethnique a été mis en place en Bosnie-Herzégovine, qui s'est engagé à oeuvrer en partenariat avec la communauté internationale à la construction d'un État multiethnique démocratique et opérationnel. Ce fait a été déterminant pour la suite des progrès mentionnés dans le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Toutefois, nous estimons que les progrès enregistrés ne sont qu'une première étape du processus à long terme de réforme fondamentale et nécessaire, qui vise essentiellement à rapprocher le pays du reste de l'Europe. Dans ce processus, les priorités actuelles du Gouvernement sont la mise en place des institutions; l'instauration de l'état de droit; l'amélioration du système judiciaire; et l'application des réformes économiques.

Nous considérons par conséquent ce rapport comme une bonne occasion de souligner une fois de

plus les questions les plus importantes pour notre pays, non seulement en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale des Accords de paix de Dayton, mais également relativement au processus de transition politique et économique à long terme dont on a parlé, qui est lié au rôle des institutions du système des Nations Unies dans leur mandat actuel.

La restructuration de la police et de l'appareil judiciaire est de la plus haute importance compte tenu des priorités du Gouvernement en matière de mise en place des institutions et d'instauration de la primauté du droit. La contribution de la MINUBH à cet égard est significative, et nous apprécions tous ses efforts. Non seulement on peut voir à l'oeuvre partout sur le terrain des forces de police meilleures et plus responsables, mais la coopération entre la police régionale et les deux entités s'est beaucoup améliorée et le Service de police des frontières fait également un travail plus efficace. On constate actuellement une baisse notable des mouvements transfrontaliers illégaux et du trafic d'êtres humains, ainsi que les premiers résultats des actions de lutte contre la criminalité.

D'autre part, on constate une amélioration visible de l'application de l'annexe VII des Accords de paix de Dayton concernant le retour des réfugiés, et nous rendons hommage aux efforts de la MINUBH et des autres organismes du système des Nations Unies à cet égard. Nous pensons qu'insister sur la présence de policiers professionnels de tous les groupes ethniques et sur celle d'élèves policiers issus de minorités dans les écoles de police des deux entités contribuera à la réconciliation interethnique ainsi, finalement, qu'à de nouveaux progrès au niveau du retour des réfugiés. Les premiers résultats encourageants ont déjà été constatés. Selon les données communiquées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 66 856 retours ont été enregistrés dans les 10 premiers mois de 2001, soit près de 40 % de plus que pour la même période en 2000.

Entre 1999 et aujourd'hui, près de 175 300 retours ont été enregistrés dans des zones où les rapatriés représentent actuellement une minorité. La contribution majeure de la MINUBH et des autres organismes des Nations Unies est manifeste dans ce domaine.

Mais, selon les estimations du Bureau du Haut Représentant, cinq autres années seront nécessaires pour achever complètement le processus de retour et

donc, une pleine mise en oeuvre de l'annexe 7. Et de ce fait, même avec les progrès réalisés l'an dernier, nous sommes encore loin de l'objectif final. En outre, les progrès dans le retour des réfugiés et des personnes déplacées ne sont pas équivalents dans les deux entités, surtout dans certaines zones – « les points noirs » – bien connues des représentants des organisations internationales. Cela est décourageant et de ce fait, l'on ne pourra réussir que si la communauté internationale et les institutions de la Bosnie-Herzégovine concentrent leurs futures activités sur ces points faibles déjà identifiés.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'aide et du rôle très constructif de la MINUBH dans la mise en oeuvre de mesures de lutte contre le terrorisme, adoptées par le Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine après les attaques terroristes du 11 septembre. Pour la première fois, les institutions centrales et celles des entités ont pleinement coopéré aux activités anti-terroristes communes, étendant la coopération à des pays voisins et à leurs institutions.

Nous reconnaissons que les activités de la MINUBH font partie intégrante de l'assistance que la communauté internationale fournit aux institutions de la Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts visant à créer un pays européen politiquement et économiquement viable. Dans ce contexte, nous considérons les acquis signalés comme des éléments qui créent sur le terrain les conditions permettant aux citoyens de la Bosnie-Herzégovine de décider librement de retourner à leurs foyers d'avant-guerre ou de choisir de vivre ailleurs, et comme les facteurs qui facilitent la mise en place d'un système judiciaire moderne, indépendant et efficace ainsi que des structures de police responsables et apolitiques.

Ce sont là des préalables indispensables à la mise en oeuvre effective des réformes économiques nécessaires pour créer un environnement favorable à une reprise économique, basée sur des investissements étrangers directs. Et nous espérons donc que la MINUBH intensifiera ses efforts jusqu'à la fin de son mandat pour achever le travail sur ces questions. Nous insistons également sur le fait que les activités lancées durant le mandat de la MINUBH font partie d'un processus de reprise à long terme, tant dans le pays que dans la région. Certaines sont loin d'avoir été achevées. Et il est donc extrêmement important qu'un transfert clair et sans heurt des principales responsabilités, fixées dans le mandat actuel de la MINUBH, se fasse à

d'autres structures internationales déjà présentes dans le pays en vue d'assurer la continuité de l'appui aux institutions de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous appuyons sans réserve le processus en cours visant à rationaliser les activités des organisations internationales dans le pays et à assurer une meilleure coordination avec la Bosnie-Herzégovine et une aide internationale plus cohérente à cette dernière. Nous espérons que ce processus, qui figure au programme du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui se réunit aujourd'hui et demain, tiendra également compte de la nécessité d'une approche régionale, vu que de nombreuses questions – et notamment la sécurité, le retour des réfugiés, la réconciliation entre ethnies et la reprise économique – sont des problèmes régionaux.

Le Président : Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, l'Islande et le Liechtenstein, se rallient à cette déclaration.

Monsieur le Président, je voudrais surtout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil, et saluer le travail remarquable accompli par la Jamaïque pendant le mois de novembre. Nous vous remercions chaleureusement pour avoir ouvert cette réunion d'information aux délégations et de nous permettre ainsi de nous exprimer sur un sujet qui tient particulièrement à coeur à l'Union européenne.

Je voudrais aussi remercier M. Hédi Annabi pour l'exposé qu'il nous a fait ce matin.

La lecture du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés ces six derniers mois par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), est encourageante. Nous sommes heureux de constater que la mission de la MINUBH, dans le cadre du plan

d'exécution du mandat, continue de progresser et que 43 de ses 66 projets ont été achevés à ce jour. Nous sommes particulièrement satisfaits des résultats obtenus concernant le Service de police des frontières, la lutte contre le trafic d'êtres humains et de drogue, et la lutte antiterroriste. À cet égard, il est très positif de constater que la police régionale et les deux entités améliorent leur collaboration, ce qui ne peut rendre leur travail que plus efficace.

Il est dommage de constater que les efforts de la police ne sont pas encore efficacement relayés par le système judiciaire qui, comme le constate la Commission judiciaire indépendante, ne réalise que de lents progrès. La confiance du public, non seulement dans l'appareil judiciaire, mais aussi dans les services de police, est primordiale à son bon fonctionnement. Nous invitons dès lors la MINUBH à poursuivre les efforts qu'elle a entamés dans cette tâche difficile de remise en état de l'appareil judiciaire.

En continuant dans cette voie, la MINUBH devrait avoir terminé pour la fin de son mandat, en décembre de l'année prochaine, ses tâches essentielles. Comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport, des activités de contrôle et d'assistance devront se poursuivre à partir de cette date. Comme nous l'avons déclaré lors du débat qui s'est tenu au Conseil en septembre dernier, l'Union européenne apprécie et appuie l'approche globale du Haut Représentant pour recalibrer la structure actuelle de la présence civile sur le terrain. Il s'agit en effet de planifier intelligemment cette transition et d'étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour rationaliser la présence de la communauté internationale sur le terrain, en gardant à l'esprit deux objectifs : l'efficacité et la coordination. Le document que le Haut Représentant Petritsch présentera lors de la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, qui se tient en ce moment et demain à Bruxelles, nous permettra très certainement d'avancer vers une mise en oeuvre rapide d'une telle rationalisation, qui renforcera encore l'efficacité de l'action de la communauté internationale dans ce pays.

Les activités de la MINUBH s'inscrivent directement dans les progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine dans la mise en oeuvre des Accords de Dayton. Ces progrès sont positifs et la situation évolue de manière satisfaisante. L'Union européenne engage vivement les autorités de Bosnie-Herzégovine à continuer à mettre en oeuvre la feuille de route vers

l'Europe. Nous tenons une fois encore à souligner qu'une gestion politique responsable et qu'une volonté totale et immédiate de mettre intégralement en oeuvre les réformes institutionnelles, légales et économiques, constituent les prérequis incontournables d'une intégration rapide aux structures de l'Union européenne. La coopération régionale n'est pas moins importante à la consolidation de ce processus, et la Bosnie-Herzégovine a fait à cet égard, comme nous l'avons souligné déjà en septembre, des progrès significatifs qu'il convient de poursuivre.

Le Président : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant donner la parole à M. Hédi Annabi, pour qu'il réponde aux observations formulées et aux questions posées.

M. Annabi (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur de l'Ukraine a posé une question sur la coopération que le Représentant spécial, M. Jacques Klein, fournit à d'autres organisations susceptibles d'assumer la responsabilité de la mission de suivi, dont la mise en place est prévue après décembre 2002. M. Klein a reçu du Secrétaire général des instructions très claires lui demandant de coopérer à tous les efforts qui visent à assurer une transition harmonieuse et sans heurt. À cette fin, il participe à toutes les réunions que le Haut Représentant organise pour rationaliser la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, notamment, bien entendu, la réunion du Comité de direction du Conseil de mise en oeuvre de la paix qui a lieu aujourd'hui et demain.

M. Klein et la MINUBH ont également rencontré toutes les délégations qui ont visité Sarajevo pour planifier une mission de suivi éventuelle. Ces délégations provenaient tant de l'Union européenne que de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cette coopération avec les organisations qui pourraient prendre la relève, a lieu à tous les niveaux qu'il s'agisse de M. Klein lui-même, du dirigeant de la police ou du Groupe des affaires civiles de la MINUBH ou même des chefs régionaux du Groupe international de police (GIP) dans les diverses régions.

Il me semble que la deuxième question de l'Ambassadeur de l'Ukraine concernait la forme que prendrait la mission de suivi. Les décisions qui seront prises au moment approprié à cet égard le seront par

l'organisation qui succédera la MINUBH. Mais, sur la base de notre expérience et de notre connaissance de la situation, nous avons suggéré, comme vous l'avez vu dans le rapport du Secrétaire général, que toute mission de suivi serait mieux à même d'accomplir son travail si elle conjugait les fonctions de la police et des systèmes judiciaire et pénal. C'est, comme je l'ai indiqué, l'un des enseignements que l'on a tirés des opérations précédentes. Nous pensons aussi que la mission de suivi pourrait remplir ses fonctions selon les prévisions actuelles, c'est à dire avec environ 25 % des capacités actuelles de la MINUBH, soit 450 officiers de police plus le personnel nécessaire pour les autres domaines d'activités. Dans l'ensemble, nous pensons qu'une mission plus réduite que la MINUBH sera suffisante. La MINUBH sera réduite au fur et à mesure pour passer d'une opération à l'autre de façon harmonieuse.

Enfin, l'Ambassadeur de l'Ukraine avait demandé quelles étaient les activités entreprises pour protéger les droits des minorités. La MINUBH y contribue, à l'évidence, dans le contexte de son mandat. Autrement dit, elle assure, dans la mesure du possible, que la police respecte les normes internationalement acceptées en matière de droits de l'homme et les principes d'une police démocratique. Les questions plus larges des droits de l'homme relèvent des fonctions du Haut Représentant, du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et de l'OSCE. Comme vous le savez, le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme offre ses directives, ses conseils et sa coordination pour les questions relevant des droits de l'homme avec les autres organisations actives en Bosnie.

S'agissant de la mission de suivi, je tiens encore une fois à assurer à l'Ambassadeur Eldon que la MINUBH coopèrera activement avec l'organisation qui prendra le relais. Nous tenons à entamer le processus de planification le plus rapidement possible lorsqu'on y verra plus clair à cet égard. Le Secrétaire général a donné un préavis de 13 mois pour avoir le temps de se préparer et nous serons prêts à coopérer très activement. Cela ne devrait pas être trop difficile car quelle que soit l'organisation qui prendra le relais, une grande partie du personnel sur place pourra remplir les mêmes fonctions. Ainsi, selon moi, la question n'est pas de savoir si nous coopérerons activement – c'est un acquis – mais si les préparatifs nécessaires seront

effectués pour assurer une transition harmonieuse et sans heurt.

Enfin, l'Ambassadeur du Bangladesh voulait connaître la date à laquelle le Service de la police des frontières pourrait être pleinement déployé et quel était le calendrier prévu. Comme nous le savons, le Service de la police des frontières est actuellement responsable de 75 % des frontières de la Bosnie-Herzégovine dont il assure le contrôle, ainsi que de l'aéroport de Sarajevo. Nous pensons qu'il devrait être à même d'assurer le contrôle de 100 % des frontières du pays au deuxième semestre 2002 et sera alors pleinement déployé. Mais cela ne dépend évidemment pas entièrement de nous. Cela dépend en particulier du financement et du matériel qu'il convient de fournir au Service de la police des frontières. Comme l'indique le rapport, il y a actuellement un manque de ressources financières d'environ 2,5 millions de dollars pour ce

qui est de l'équipement requis par le Service de la police des frontières et un déficit encore plus important pour ce qui est des salaires de ces personnes, lequel est évalué à environ 16 millions de dollars. Pour donner un exemple, dans la région de Brčko, le Service de la police des frontières doit assurer le contrôle d'une zone qui longe une rivière mais elle n'a pas encore pu acquérir de bateau à moteur pour assurer la patrouille de la rivière. Il y a donc de graves problèmes de financement et de matériel qui dépendent à l'évidence de la fourniture opportune de contributions volontaires.

Le Président : Je remercie M. Annabi pour les éclaircissements qu'il nous a apportés. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.